

Parent d'enfant français

Par Kati17, le 05/09/2023 à 21:07

Bonjour,

j'ai fait une demande de carte de séjour en tant que père d'enfant Francais , j'ai toujours donné de l'argent main à main à la maman depuis sa naissance , la préfecture m'a demandé des justificatifs pour preuve de l'entretien et l'éducation de l'enfant , j'ai envoyé une attestation de la maman qui témoigne que je contribue à l'entretien et l'éducation de la fille depuis sa naissance. Mais on me demande de renvoyer des justificatifs suffisamment probants qui contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans.

J'ai besoin de vos conseils

Merci

Par Visiteur, le 05/09/2023 à 21:17

Bonsoir...

Il vous faudrait l'aide d'un avocat spécialisé en droit des étrangers et de l'immigration.